

accommodée. Mais il paroît que si elle est bien-tôt terminée, ce sera par les bons offices de diverses Puissances qui les offrent. De ce nombre est le Roi de France, il les a fait offrir par le Duc de Nivernois, son Ambassadeur auprès du Saint Siège. La médiation de ce Monarque tend à régler la contestation à l'amiable, par la suppression du Patriarchat, & l'établissement des deux Evêchés dans les deux juridictions qui relevoient de l'autorité du Patriarche. Il s'agit à présent de savoir si la République voudra accepter cet arrangement, & renoncer à l'expédient qu'elle avoit proposé pour que l'on transférât le Patriarchat à *Udine*. Mais le Pape a témoigné que quoique l'entremise du Roi Très-Christien ne pût que lui être très-agréable, dans une affaire de cette nature, la République de *Venise* avoit toujours la voye ouverte de s'adresser directement à lui, dès-qu'elle voudroit faire des propositions conformes à ce qui lui avoit déjà été déclaré de sa part.

On apprend que le Gouvernement Vénitien a tenu une Consultation générale de tous ses Membres, pour prendre une résolution finale sur cet Exposé & sur une déclaration du Marquis de Prié, Ambassadeur de Leurs Maj. Impériales auprès de la République de *Venise*, portant qu'il ne différeroit pas à se retirer de *Venise*, si la République persistoit à refuser les propositions d'accommodement faites par le Souverain Pontife. La décision nous en parvenant, on aura soin de la faire connoître au public.

Le Sénat de *Venise* n'a pas laissé, dans les circonstances critiques où le St. Siège se trouve avec lui, de nommer un Ambassadeur auprès du
Pape